

RECAPITULATIF des INTERVENTIONS
des MEMBRES de L'ASSOCIATION PROT G
auprès
de la MISSION d'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONCERNANT LE PROJET EOLIEN
des GENEVRIERS

SUR LES COMMUNES de
COURTEMPIERRE,
TREILLES EN GÂTINAIS,
GONDREVILLE LA FRANCHE

préparé et présenté par
l'Association PRO T G
Protection des Territoires Gâtinais
28 allée des Houys 45490 Courtempierre.

Au cours des vacations proposées par la Mission d'enquête mises à la disposition du public dans les mairies de Courtempierre, Treilles et Gondreville, plusieurs dossiers ont été remis, présentés et commentés.

Le 21 avril 2023 à Courtempierre

Après s'être présenté à la Mission d'enquête, le bureau directeur de l'Association a déposé sous forme de dossiers :

- ses observations sur l'étude d'impact déposé par les pétitionnaires VSB et INTERVENT pour le projet éolien dit des genévriers
- les observations de l'association sur le résumé non technique sur l'environnement RNT,
- les observations de l'association sur l'avis de la MRAe.

Ont été aussi déposés :

- Un dossier intitulé : Photos montages du projet éolien des genévriers : analyse critique des clichés proposés par les pétitionnaires ainsi que les photos montages réalisés par l'Association.
- Un dossier intitulé : Notre Gâtinais, un patrimoine au service du Grand Paris : un aperçu de la diversité du patrimoine archéologique, religieux, architectural, et des paysages du site.
- Un dossier intitulé : Le Conseil Municipal de Courtempierre face au projet éolien qui reprend historique et genèse du projet éolien sur les trois communes.
- Un dossier intitulé : L'approvisionnement en eau potable menacé par le projet éolien : ce dossier interpelle les autorités sur les risques de pollution de la station de pompage d'eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais.

le 28 avril en mairie de Treilles

Ont été déposés :

- **Un dossier intitulé : Dépréciation des biens immobiliers.** Ce dossier développe les conséquences du projet éolien sur la valeur des biens immobiliers ainsi que les différentes incidences sur le plan fiscal.
- **Un dossier intitulé : Proximité, covisibilité, encerclement.** Les différentes nuisances entraînées par le projet éoliens y sont documentées.
- **Un dossier intitulé : Saturation visuelle, encerclement et espace de respiration.** Le calcul des différents indices d'occupation de l'horizon, de respiration et de densité sur l'horizon conclue à des effets d'écrasements sur de nombreux hameaux et habitants, ceci est dénoncé sur la base des critères définis par une analyse récente diligentée par la région des Hauts de France.
- **Un dossier intitulé : Irrégularité des accords entre les promoteurs et les propriétaires des chemins.** De nombreuses irrégularités dans la signature de la convention d'utilisation des chemins ruraux appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Courtempierre sont dénoncés dans ce dossier.
- **Un dossier intitulé : Non maitrise du foncier.** Il traite du refus de l'utilisation des chemins communaux des communes de Treilles et Courtempierre, du refus de l'utilisation des chemins ruraux appartenant à L'association Foncière de la commune de Treilles et, vu le procès en cours intenté par l'Association PRO T G à la demande de plusieurs propriétaires terriens contre la signature de la convention d'utilisation des chemins ruraux de l'AFR de Courtempierre, ce dossier dénonce une demande de permis de construire des promoteurs alors qu'ils n'ont aucune maitrise du foncier nécessaire à sa construction.

le 4 mai en mairie de Gondreville

Ont été déposés :

- **Un dossier intitulé : Tourisme.** Ce dossier relève les incidences désastreuses sur les activités touristiques des communes impliquées dans le rayon de visibilité du futur parc éolien.
- **Un dossier intitulé : Information et Concertation... Faire ou faire Croire.** Ce dossier dénonce l'indigence des informations fournies à la population durant le processus de clarification du projet éolien, sous couvert notamment d'une mise en scène sous traitée par le pétitionnaire à un cabinet extérieur supposé convaincre du bien-fondé du projet.

le 9 mai en mairie de Courtempierre

Ont été déposés

- **Un dossier intitulé : Les Oiseaux.** Le pétitionnaire développe dans son argumentaire une étude apparemment exhaustive de l'impact du futur projet sur les oiseaux et les chiroptères. La rigueur apparente de cette étude nous fait connaître de multiples espèces relevées sur le terrain, parfois dénombrées à l'unité près sur des nuées d'oiseaux tels que les étourneaux. L'Association stigmatise une étude bâclée et sans doute issue de projets éoliens similaires, en proposant par un seul exemple de cette incompétence, l'importance de la présence des grues cendrées et des cigognes sur le territoire du futur projet, deux espèces oubliées dans la liste à la Prévert du pétitionnaire.
- **Un dossier intitulé : Contraintes imposées sur les sols par les travaux de création et d'exploitation.** Très peu d'information ont été diffusées sur les travaux de préparation de chantier, sur l'élévation des aérogénérateurs, sur les incidences imposées aux sols, sur les nuisances induites notamment pendant la phase de génie civil, bruits, poussières, blocage des routes de certains hameaux. L'association a tenté, sur la base du peu d'information fournie de quantifier les nuisances spécifiques imposées aux centaines de résidences comprises dans un rayon de 1500 m des futures éoliennes.

le 15 mai en mairie de Gondreville

a été déposé

- [Un collectif de propriétaires immobiliers : demande de dédommagement en cas d'agrément du projet éolien.](#) L'Association soutien le collectif de riverains qui s'est constitué afin d'obtenir un juste dédommagement dans l'hypothèse de l'acceptation de construction du parc éolien.

le 26 mai en mairie de Treilles

ont été déposés :

- [Un dossier intitulé démantèlement.](#) Ce dossier soulève les problématiques liées au futur démantèlement et à son financement.
- [Un dossier intitulé Gondreville commune poubelle.](#) Ce dossier précise l'accumulation des nuisances déjà présentes sur le territoire de la commune, rendant celle-ci impropre à une nouvelle agression de son environnement.
- [Un dossier intitulé : Un projet industriel éolien initié par quelques agriculteurs et qui inquiète tous les autres.](#) Ce dossier supporté par l'association émane d'un collectif de 20 agriculteurs et propriétaires terriens opérant très précisément dans les parcelles agricoles impliquées dans la zone de construction et d'exploitation du futur parc éolien. Il présente les différentes contingences inhérentes à l'exploitation agricole de leurs parcelles, les contraignant à partager les routes et les chemins pendant toute la période de travaux et d'exploitation du parc ainsi que les conséquences délétères sur les relations sociales du milieu rural.

Ce dossier est accompagné de 20 pétitions qui attestent, outre leur refus du projet éolien, leur appartenance ou activité d'exploitant en précisant les parcelles impliquées dans le projet.

le 26 mai en mairie de Courtempierre

Ont été déposés

- Un dossier intitulé : **Substitution**. Ce dossier propose de développer plusieurs champs photovoltaïque en lieu et place du projet éolien
- Un dossier intitulé : **De l'impact du projet éolien sur la population**. L'Association dans ce dossier accumule les remarques et opinions relevées pendant plusieurs années auprès de la population des communes concernées.

Une grande partie des citoyens de ces communes ne savent pas comment exprimer leur refus où considère qu'il est inutile de tenter de s'élever contre un désastre qu'ils ne peuvent contenir. Un grand désarroi accompagne de façon générale, un ressenti d'injustice et de ressentiment contre les instances de l'état qui impose sans consultation et sans recours des nuisances que ces citoyens ont souvent choisi d'éviter en résidant au sein de la paysannerie.

Ce dossier est accompagné

- de **156 lettres personnelles** que certains des habitants ou leur ayant droit ou légataires (enfants, famille, proches) ont rédigées et confiées à l'Association pour les faire parvenir à Madame la Préfète par les soins de la Mission d'enquête.
 - de **296 signatures d'une pétition individuelle** reprenant les thèmes principaux du refus du projet éolien.
- Un dossier intitulé : **Le principe de Précaution appliqué au projet éolien**. L'innocuité des parcs éoliens dans tous les domaines y compris celui de la santé, les incidences sur le climat, les rendements agricoles, les incidences sur les nappes phréatiques, les pollutions de toutes sortes semblent être la préoccupation de multiple études scientifiques, d'observations de professionnels victimes de ces problématiques dans le monde scientifique en dehors de nos frontières.

Malgré les différentes interventions de plusieurs corps d'état nationaux français digne de foi, il semble que les institutions françaises restent sourdes à tous les risques inhérents à l'implantation des parcs éoliens proches des habitations sur notre territoire.

Pourtant, la France a choisi de placer dans sa constitution le 'principe de précaution' dont les modalités sont rappelées dans le dossier de l'Association en ces termes :

'Le principe de précaution s'impose aux administrations et de même qu'à tout individu. Il les oblige à développer en leur sein des procédures de prévision et d'évaluation afin de tenter de prévenir les risques majeurs pouvant conduire à l'engagement de leur responsabilité.

*Ces procédures doivent être efficaces et non dans la demi-mesure. **Toute considération dogmatique, idéologique et financière ne doit pas influencer les jugements et décisions à retenir.** Aucune réglementation ne peut restreindre le principe de précaution et servir d'argument pour ne pas l'appliquer'.*

Ce dossier est accompagné de **plus de 715 lettres** personnelles adressées à Madame la Préfète afin que ce principe fondamental et fondateur soit appliqué dans toute sa rigueur sur et dans le projet éolien des genévriers

Sans doute, plusieurs personnes se sont exprimées dans cette requête à Madame la Préfète, de d'application du principe de précaution, et ont aussi exprimé leur refus du projet par une lettre personnelle ou encore participé à la signature de la pétition qui leur a été proposée.

L'Association convient que le nombre de personnes qui se sont manifestées contre le projet éolien n'est pas la somme de ces différentes accumulations de lettres et pétitions mais atteste le chiffre total de **1031 personnes** qui se sont prononcées au moins une fois avec l'un de ces différents moyens.

Le bureau directeur de l'Association remercie les membres de la Mission d'enquête qui ont reçu les personnes ayant présenté leurs requêtes. Nous restons bien entendu à la disposition de la Mission d'enquête, ainsi qu'à celle des services de la Préfecture en charge du traitement du dossier éolien et de Madame la Préfète, pour toutes questions relatives à ces dossiers.